

L'AVENANT 8



ZOOM 1 : LES FORFAITS TECHNIQUES...

Il existe 2 types de rémunération pour une IRM :

- 1- Le forfait technique (FT) qui dépend du nombre de patients réalisé sur la machine (1 forfait par patient).
- 2- L'acte intellectuel indépendant du nombre de patients et de la durée d'examen (honoraires du médecin)

Les forfaits techniques dépendent également du lieu d'installation de l'IRM (3 tarifs différents pour Paris- Région Parisienne- Province), et du type d'IRM (IRM 1,5 T, IRM 0,5 T, IRM 3 T...).

Afin de calculer le remboursement des FT pour les IRM 1,5 T, il a été défini une activité de référence et 2 seuils pour une année d'exercice (du 1^{er} janvier au 31 décembre) : l'activité de référence (**AR**, fixée à **4500** forfaits/an), le seuil 1 (**S1**, fixé à **8000** forfaits/an), le seuil 2 (**S2**, fixé à 11000/an)

On en déduit 4 tranches :


Tranche 1 : FT taux plein < 4500 forfaits/an

Tranche 2 : FT réduit > 4500 et < 8000 forfaits/an

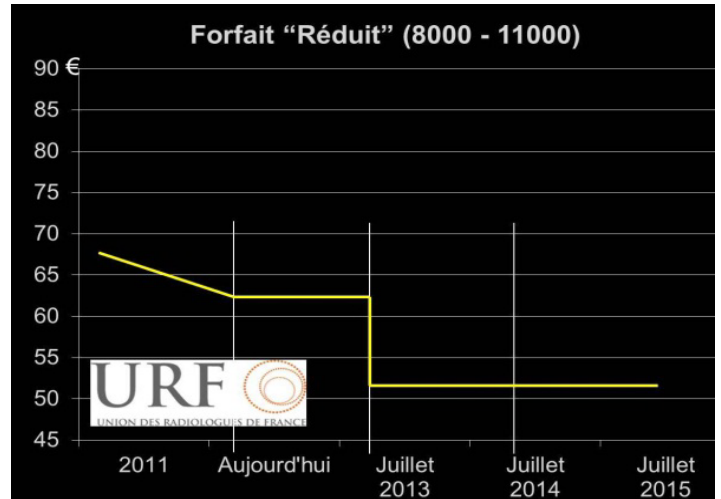
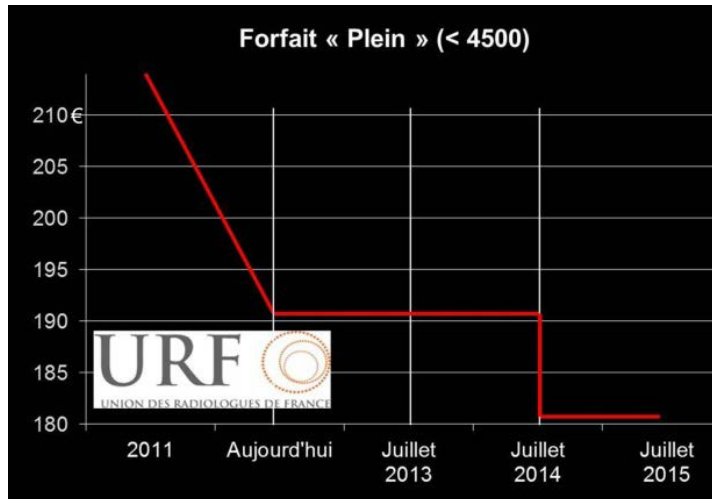
Tranche 3 : FT réduit > S1 et < S2 (entre 8000 et 11000 forfaits/an),

Tranche 4 : FT réduit > S2 (après 11000 forfaits/an)

Nous prendrons donc pour illustrer les exemples une IRM 1.5 T, **non amortie** (< 7 ans), installée en **Province**.

	FT « plein » (<4500)	FT « réduit » (4500-8000)	FT « réduit » (8000-11000)	FT « réduit » (>11000)
2011	213,71 €	80,61 €	67,18 €	41,99 €
Aujourd'hui	192,34 €	74,16 €	61,81 €	38,63 €
Juillet 2013	192,34 €	74,16 €	52,54 €	26,11 €
Juillet 2014	182,72 €	74,16 €	52,54 €	26,11 €

DÉCOTES DES FORFAITS TECHNIQUES (FT)



Au 1^{er} juillet 2013 :

Décote du forfait réduit (FTR) entre 8000 et 11000 FT = - 9.27 Euros /patient

Au 1^{er} juillet 2014 :

- Décote du forfait taux plein (FTP) jusqu'à 4500 FT = - 9.62 Euros /patient

- Persistance de la décote du forfait réduit (FTR) entre 8000 et 11000 FT

Exemple des pertes en forfait technique pour un centre faisant 11 000 IRM/an par rapport à 2012

Entre le 1^{er} juillet 2013 au 1^{er} juillet 2014 : perte de 27 810 € sur le FTR

Entre le 1^{er} juillet 2014 au 1^{er} juillet 2015 : perte de 43 290 € sur le FTP + 27 810 € sur le FTR

Soit presque
100 000 euros
sur 2 ans